

Concours d'entrée à l'ENA réservé aux titulaires d'un doctorat

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/09/2018 à 14:54

Bonjour

Je viens de voir que le gouvernement avait rendu un décret qui prévoit la création à titre d'expérimentation, d'un concours d'entrée à l'ENA réservé aux titulaires d'un doctorat (même non contractuel).

Cette expérimentation se déroulera sur cinq ans à partir de 2019.

Pour plus d'information : <https://www.ena.fr/L-ENA-se-presente/L-ENA-dans-l-actualite/Les-actualites-de-l-Ecole/L-Ecole-nationale-d-administration-ouvre-un-concours-pour-les-docteurs-des-Universites>

Par **LouisDD**, le 17/09/2018 à 23:14

A voir si c'est avantageux, si le concours « de base » est accessible avec une licence, faut comparer la difficulté de celui ci avec le parcours du combattant qu'est une thèse et surtout voir si malgré ça si plus facile de faire la thèse, et si l'ajout d'un concours après thèse ne rend pas finalement le tout beaucoup plus (trop) long et au final plus compliqué...

Mais c'est bien de voir que qqes passerelles pour les doctorants existent (avocat, magistrature, ENA si se pérennise...)

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/09/2018 à 07:56

Bonjour

Bien évidemment qu'il ne faut pas se lancer dans une thèse juste pour tenter ce concours ! Ce n'est d'ailleurs pas du tout l'esprit de mon sujet.

Ce concours présente un réel intérêt dans la mesure où des places seront spécifiquement réservées pour des docteurs.

Il se peut que le projet d'entrée à l'ENA vienne en cours de thèse, si le doctorant se rends compte qu'il ne veut finalement pas être enseignant chercheur ou profité des autre passerelles du doctorat.

Sans parler de ceux qui n'obtiennent pas la qualification CNU

Pour moi, c'est un bon projet.

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/09/2018 à 07:55

Bonjour

Il y a eu un article dans les Echos <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0302270964677-lena-a-raison-de-souvenir-aux-docteurs-2206112.php>

Par **Herodote**, le 19/09/2018 à 09:38

Bonjour,

Il est illusoire de penser que le concours de l'ENA peut être réussi avec une simple licence. Dans la pratique, 80% des admis sont diplômés de sciences po paris, le reste venant de l'ENS, d'HEC ou parfois d'IEP de province.

L'idée de cette ouverture, à ma connaissance, était double et est salutaire : lutter contre l'uniformité écrasante du profil des élèves (master affaires publiques de l'IEP de Paris) et attirer des profils qui auraient des difficultés avec les épreuves classiques - ce sont tout particulièrement les docteurs en science qui sont visés il me semble.

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/09/2018 à 09:46

Je rejoins totalement Hérodote !

Par **Clément Passe-Partout**, le 19/09/2018 à 10:20

Voilà une excellente chose !

Après tout, je trouve que ce serait "mérité" que les doctorants puissent bénéficier d'une passerelle supplémentaire, encore plus pour l'ENA.

Personnellement, par conséquent, cela constituera sans doute l'un de mes plans B/C si je n'ai pas la qualif'.

Néanmoins, je m'interroge sur une chose : l'objectif premier affiché par cette réforme est de permettre aux docteurs "en science dur" de pouvoir accéder à l'ENA, car ils en manquent... À voir si cela concernera particulièrement également les "sciences molles", particulièrement le

droit qui fait déjà l'objet d'épreuve dans le concours externe....

Et sinon, je vous rejoins, dire que le concours est accessible à partir de la licence est totalement illusoire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/09/2018** à **12:23**

D'après ce que j'ai pu lire il y aura trois spécialité pour ce concours

- Sciences de l'ingénieur
- Sciences de la vie
- Sciences humaines et sociales.

Les doctorants en droit pourront tenter cette dernière spécialité, mais il faudra qu'ils se forment à d'autres matières (sociologie, psychologie)

Par **Clément Passe-Partout**, le **19/09/2018** à **13:05**

Ah oui, donc ça risque de ne pas être si intéressant que ça....